



## CONVENTION de SPONSORING

Par la présente il est convenu entre :

**L'association Alès en Ciel** organisant le festival du même nom à Alès du 1<sup>er</sup> au 3 juin 2018,

Et

L'entreprise :

Représentée par :

désignée ci-après comme le partenaire.

### 1. Article 1 Alès en Ciel s'engage à

#### Dans tous les cas

1.1. Faire figurer le logo du partenaire sur les programmes ainsi que sur une page dédiée du site internet de la manifestation ([www.alesenciel.org](http://www.alesenciel.org)).

1.2. Citer le nom du partenaire dans la bande annonce diffusée régulièrement pendant le déroulement du festival.

#### Selon la participation du partenaire :

1.1. Insérer un espace publicitaire du partenaire dans le programme du festival (3x6cm) et installer dans les arènes d'Alès un panneau publicitaire ou une banderole (surface inférieure à 2m<sup>2</sup>) pour une participation d'au moins 150€

1.2. Insérer un espace publicitaire du partenaire dans le programme du festival (4x9 cm) et installer dans les arènes d'Alès un panneau publicitaire ou une banderole (surface entre 2 et 5m<sup>2</sup> maximum) pour une participation d'au moins 300€

1.3. Autre engagement selon l'accord passé avec le partenaire :

.....  
 .....  
 .....  
 .....

### 2. Article 2 Le partenaire s'engage à (cocher les cases correspondantes)

• Fournir son logo et (si choisi) la maquette de son encart publicitaire dans des formats numériques compatibles avec les outils de communication utilisés par Alès en Ciel **avant le 10 mai 2018** (pour délais d'impression).

• Fournir sa banderole ou panneau publicitaire à installer dans les arènes.

Fournir une aide financière de .....€

Fournir l'aide matérielle ou service suivant

.....  
 .....  
 .....

Evalué à un montant de .....€

Autre aide selon l'accord passé avec Alès en Ciel.

.....  
 .....  
 .....

### 3. Article 3

• En cas d'annulation du projet Alès en Ciel s'engage à rembourser les sommes perçues et à renoncer à réclamer les sommes restant à percevoir.

### 4. Article 4

• Les deux parties s'engagent à régler à l'amiable tout différend éventuel qui pourrait résulter de la présente convention. En cas d'échec les tribunaux d'Alès seront seuls compétents.

Fait à Alès le .....

Pour Alès en Ciel, le trésorier  
Xavier Aygon

Pour le partenaire